

Commerce de bois exotiques : légal ou illégal?

Depuis les dernières décennies, le commerce international de bois illégaux a pris une telle ampleur que de nombreux pays se sont concertés afin d'implanter des mesures vigoureuses pour freiner ce trafic qui est souvent sous l'emprise du crime organisé. Selon INTERPOL (2019), les arbres coupés illégalement représentent entre 15 et 30% de tout le bois vendu dans le monde. Toujours selon cette source, la valeur annuelle de ce commerce illégal est estimée entre 51 et 152 milliards \$ US.

Ce commerce a non seulement des conséquences désastreuses sur les plans économique, environnemental et social dans les pays où les bois sont prélevés, mais également au Canada, puisque l'industrie forestière canadienne compétitionne sur les marchés internationaux avec des produits moins coûteux provenant de source illégale. De plus, ces produits dérivés peuvent se retrouver sur les tablettes de nos magasins, à l'insu des consommateurs, et même des détaillants...

Un aperçu de la problématique

Selon différentes sources, le volume de bois coupé frauduleusement dans certains pays en voie de développement serait plus important que celui récolté de façon légale. L'abattage illégal représenterait de 50 à 90% de toutes les activités forestières dans les principales forêts tropicales, comme celles du bassin amazonien, de l'Afrique centrale et de l'Asie du Sud-Est. Outre la perte de biodiversité, cette exploitation non conforme freine la lutte aux changements climatiques, notamment par l'augmentation des émissions de CO₂ et par l'érosion des sols qui suit fréquemment la déforestation, en particulier dans les pays tropicaux. Pour favoriser le commerce équitable et pour protéger les espèces les plus vulnérables, il existe différents outils ou ententes comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et

de flore sauvages menacées d'extinction (CITES; <https://www.cites.org/>). Cet accord, adopté par quelque 180 pays dont le Canada, veille à ce que le commerce de ces espèces menacées (voir les appendices <https://www.cites.org/eng/app/appendices.php>) ne nuise pas à leur survie. À ce jour, le commerce de quelque 5 800 espèces animales et 30 000 espèces végétales, dont environ 900 espèces d'arbres, est réglementé par la CITES.

L'implication canadienne

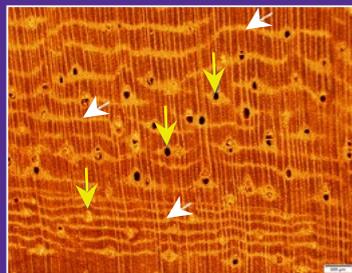
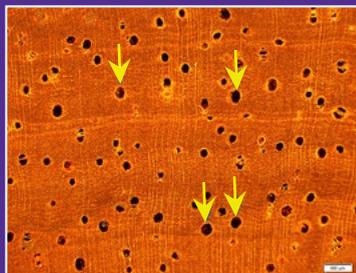
Le Canada est engagé à contrer le commerce illégal des produits forestiers, notamment grâce à

l'expertise développée dans ses centres de recherche scientifique. En bref, l'Agence des services frontaliers du Canada informe les agents de la Direction générale de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) de toute importation suspecte de bois exotiques. Un des mandats d'ECCC est d'assurer la protection et le respect de la législation du commerce international et inter-provincial d'espèces animales et végétales sauvages, dont celles figurant sur les listes de contrôle CITES. Les agents d'ECCC font une première analyse basée sur les permis d'importation et sur l'aspect et la structure macroscopique

Bois de rose menacé et
réglementé selon la CITES.
Grumes chargées sur un bateau
dans le port de Toamasina
(Tamatave), Madagascar.

Source : Pierre-Yves Babelon/Alamy.





Coupes transversales : bois de rose du Brésil (*Dalbergia nigra*) en voie de disparition selon la CITES à gauche et une espèce de Morado (*Machaerium*) non réglementée par la CITES à droite. Les deux bois sont similaires (ex. couleur et densité), mais au microscope les pores (flèches jaunes) apparaissent plus gros chez *D. nigra* alors que les bandes ondulées de cellules de parenchyme claires (flèches blanches) sont plus évidentes et nombreuses chez le Morado.

Source : Martine Blais, RNCAN.

du bois (par exemple, la couleur, l'odeur, la densité, la texture, la fréquence et la grosseur des pores). Au moindre doute, des échantillons sont envoyés au Centre de foresterie des Laurentides (CFL) du Service canadien des forêts (SCF) pour y effectuer l'identification microscopique du bois. Cette procédure traditionnelle est habituellement suffisante pour identifier le bois au niveau du genre (voir encadré et figures). Au besoin, les échantillons sont comparés à ceux de la collection du SCF, gérée par le Centre canadien sur la fibre de bois, qui compte plus de 4000 spécimens de bois et quelques milliers de lames microscopiques. Le CFL développe aussi d'autres méthodes d'analyse, comme les profils génétiques, permettant une identification plus poussée des bois à l'étude. Par ailleurs, le CFL travaille de concert avec d'autres directions du SCF et d'ECCE à améliorer la capacité du gouvernement canadien à bien identifier le bois pour contrer l'importation illégale. Par exemple, avec l'appui du SCF, ECCE développe dans son laboratoire judiciaire de Vancouver une technologie impliquant la spectrométrie de masse visant à obtenir la signature chimique spécifique du bois pour les différentes espèces classées CITES.

Tous ensemble contre le commerce illégal

Au cours des dernières années, lutter contre le commerce illégal du bois est devenu un enjeu économique et environnemental au niveau mondial. Plusieurs pays, dont le Canada, se sont engagés à lutter contre ce fléau et des développements majeurs sont survenus pour améliorer la traçabilité et l'identification des bois qui transitent sur le marché international, et ce, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. De concert avec différents ministères et agences fédéraux, les scientifiques du SCF poursuivent leurs recherches afin de demeurer une source fiable d'identification des bois et d'ainsi contribuer à ces efforts internationaux.

Pour plus d'informations à l'intention des importateurs pour garantir un approvisionnement forestier responsable : <http://scf.mcan.gc.ca/publications/telecharger-pdf/36621>.

Les renseignements sur les activités illégales présumées peuvent être communiqués à ec.enviroinfo.ec@canada.ca. Ils peuvent également être communiqués de manière anonyme à Échec au crime au 1-800-222-8472 (TIPS) et peuvent donner lieu à une récompense d'un montant maximal de 2 000 \$.

INTERPOL. 2019. *Global Forestry Enforcement. Strengthening Law Enforcement Cooperation Against Forestry Crime*. <https://www.interpol.int/fr/content/download/5149/file/Global%20Forestry%20Enforcement%20Prospectus%202019-web.pdf>

Toutes les espèces de *Dalbergia* (palissandre ou bois de rose) sont menacées et réglementées selon la CITES et à elles seules représentent environ 35% de la valeur des plantes et animaux saisis mondialement au cours des dernières années. Les qualités physiques remarquables du bois couplées à sa belle teinte généralement rougeâtre – ou parfois très foncée allant jusqu'au noir profond – font en sorte que la demande pour les produits en palissandre (ex. meubles et instruments de musique) est forte sur les marchés internationaux. Au Madagascar, dont la riche biodiversité dépend en grande partie des forêts, la déforestation à la suite des activités illégales est très préoccupante et c'est d'ailleurs le seul endroit au monde où l'ébène est aussi réglementée sous la CITES.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Danny Rioux, Isabelle Duchesne ou Nathalie Isabel

Ressources naturelles Canada • Service canadien des forêts

Centre de foresterie des Laurentides • Centre canadien sur la fibre de bois
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 10380, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphones : 418-648-3127, 418-649-6016, 418-648-7137

Courriels : danny.rioux@canada.ca, isabelle.duchesne@canada.ca, nathalie.isabel@canada.ca

Site Web : scf.mcan.gc.ca